

# Cibles et stratégies pour mettre un terme aux décès maternels évitables

## déclaration de consensus

*Chaque jour, environ 800 décès  
maternels sont dus à des causes  
évitablement liées à la grossesse ou à  
l'accouchement*



## Aperçu

- ▶ En avril 2014, des institutions des Nations Unies, des donateurs, des acteurs nationaux et d'autres partenaires du développement se sont réunis à Bangkok (Thaïlande) à l'occasion d'une "Consultation sur les cibles et les stratégies pour mettre un terme aux décès maternels évitables". L'objectif était de parvenir à un consensus sur les cibles de la réduction de la mortalité maternelle qui seront incluses dans le cadre de développement pour l'après-2015, et de concevoir des stratégies pour la santé de la mère qui aideront les pays à atteindre ces cibles. Cette réunion était l'aboutissement de consultations techniques antérieures qui avaient utilisé des méthodes d'analyse particulières pour définir des cibles de mortalité maternelle réalisables.
- ▶ La réunion était organisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'AID des États-Unis d'Amérique, le Maternal Health Task Force (MHTF) et le Maternal and Child Health Integrated Program (MCHIP), avec l'appui de divers organismes et donateurs et le concours du groupe de travail visant à mettre un terme aux décès maternels évitables. Plus de 95 participants de 34 pays étaient présents, la plupart d'entre eux devant faire face à des taux élevés de mortalité maternelle.
- ▶ Les participants à la consultation ont affirmé qu'il était possible de mettre un terme aux décès évitables de mères, et d'accélérer les progrès nécessaires en inscrivant la survie de la mère dans le contexte du droit de chaque femme à des soins de santé et au meilleur état de santé possible à toutes les étapes de la vie. Ce but doit être soutenu par les cibles et les stratégies du cadre de développement pour l'après-2015, la santé sexuelle et génésique – et la survie du nouveau-né et de l'enfant – étant des éléments essentiels du développement durable.

## Réalisations

### 1. Cibles pour une réduction équitable de la mortalité maternelle pour l'après-2015

Les participants à la réunion sont parvenus à une conception commune quant à la nécessité de fixer une cible mondiale expresse pour réduire la mortalité maternelle, axée sur le but ultime, à savoir mettre un terme à tous les décès maternels évitables. Pour atteindre ce but, il est important d'accélérer les progrès. Compte tenu du taux de réduction annuel actuel et des différentes réalités contextuelles, les cibles suivantes ont été adoptées :

**Cible mondiale :**

Un taux mondial moyen cible de mortalité maternelle inférieur à 70 décès de mères pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030.

**Cible nationale supplémentaire :**

En 2030, aucun pays n'aura un taux de mortalité maternelle supérieur à 140, le double de la cible mondiale.

Ces cibles sont ambitieuses mais réalisables, et elles sont nécessaires pour focaliser l'attention sur les stratégies destinées à améliorer les progrès liés à la santé de la mère. Les participants ont unanimement appuyé la proposition d'inclure la cible mondiale dans le cadre de développement pour l'après-2015.

La méthodologie pour la définition de ces cibles et le choix des indicateurs a été acceptée et approuvée par le groupe. La cible actuelle de l'objectif du Millénaire pour le développement est une réduction de la mortalité maternelle de 75% (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici à 2015, soit un taux de réduction annuel de 5,5% pour la plupart des pays. La cible mondiale proposée pour l'après-2015 nécessitera une réduction globale similaire.

La réalisation de la cible mondiale suppose que tous les pays contribuent à la réalisation du but mondial commun en réduisant leur taux de mortalité maternelle d'au moins les deux tiers d'ici à 2030. Pour atteindre la cible mondiale, les pays qui ont les taux de mortalité maternelle les plus élevés (taux >420) devront réduire leur taux de mortalité maternelle moyennant un taux de réduction annuel supérieur à 5,5%. C'est pourquoi la cible nationale supplémentaire a été définie, l'objectif étant d'éliminer les inégalités mondiales extrêmes en matière de survie des mères.

### 2. Cibles nationales pour améliorer l'équité dans la réduction mondiale des taux de mortalité maternelle

Les participants ont convenu qu'un effort national et mondial concerté était nécessaire pour combattre les inégalités persistantes dans certains sous-groupes, et atteindre les cibles nationales et mondiales. La communauté mondiale doit mener une action commune pour réduire la mortalité extrême et faire en sorte qu'aucun pays n'ait plus un taux de mortalité maternelle très supérieur à la moyenne mondiale. La cible nationale supplémentaire vise à encourager les pays qui ont un taux de mortalité maternelle élevé à agir résolument. En donnant la priorité aux considérations d'équité, les participants ont reconnu qu'il était important de développer et d'améliorer les mesures en faveur de l'équité pour éliminer les disparités des taux de mortalité maternelle entre les sous-groupes à l'intérieur des pays.

## Définition des cibles nationales :

La cible pour 2030 d'un taux de mortalité maternelle inférieur à 70 s'applique au niveau mondial mais pas nécessairement à chaque pays. Deux ensembles de cibles nationales sont recommandées (voir la figure) :

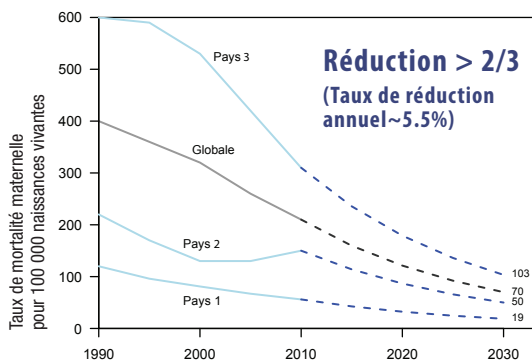
Pour les pays dont le taux de mortalité maternelle était inférieur à 420 en 2010 (soit la majorité des pays dans le monde) :

Réduire le taux de mortalité maternelle d'au moins les deux tiers par rapport à 2010 d'ici à 2030.

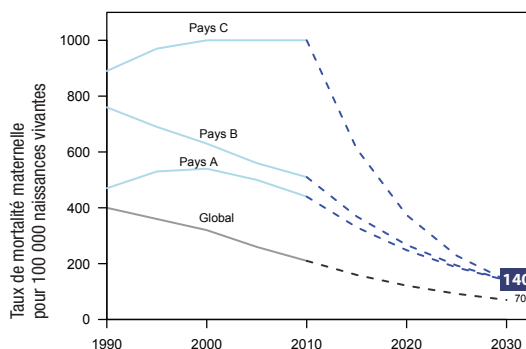
Pour tous les pays dont le taux de mortalité maternelle était supérieur à 420 en 2010 :

La réduction doit être accélérée et, en 2030, aucun pays ne devra avoir un taux de mortalité maternelle supérieur à 140.

### Pays avec un taux de mortalité maternelle <420



### Pays avec un taux de mortalité maternelle >420



La définition de ces cibles s'accompagnait de **la reconnaissance de la nécessité d'améliorer les méthodes de mesure et la qualité des données pour permettre un suivi plus précis des progrès des pays**. Dans certaines régions, des cibles plus ambitieuses pourront être définies. Cela pourra contextualiser les cibles et permettre une collaboration et un partage des meilleures pratiques au niveau régional.

### 3. Définition d'une étape intermédiaire en 2020 pour suivre les progrès dans la réalisation des cibles ultimes de la réduction de la mortalité maternelle d'ici à 2030

Pour aider les pays à suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation de leurs cibles nationales pour 2030, et à connaître l'efficacité des stratégies de réduction de la mortalité qu'ils ont choisies, une étape intermédiaire majeure, qui sera évaluée en 2020, est proposée.

## Objectifs stratégiques pour la planification politique et programmatique en vue de la réalisation des cibles de la réduction de la mortalité maternelle

Un cadre de grands objectifs stratégiques à l'appui du but consistant à mettre un terme aux décès maternels évitables a été examiné et révisé compte tenu des suggestions et des réactions des participants. Les interventions clés et les instruments de mesure des résultats seront mis au point à l'intérieur du cadre stratégique suivant, approuvé par les participants.

## But ultime: Mettre un terme aux décès maternels évitables

Principes directeurs pour la réalisation de ce but :

- Autonomiser les femmes, les jeunes filles et les communautés.
- Protéger et soutenir le couple mère-nourrisson.
- Assurer que les pays sont pleinement engagés et jouent un rôle moteur, et que des cadres juridiques, réglementaires et financiers favorables sont mis en place.
- Appliquer un cadre relatif aux droits de l'homme pour assurer que des soins de santé génésique et des soins de la mère et du nouveau-né de qualité sont disponibles, accessibles et acceptables pour tous ceux qui en ont besoin.

Actions transversales pour la réalisation de ce but :

- Améliorer les paramètres, les systèmes de mesure et la qualité des données pour assurer le comptage de tous les décès de mères et de nouveau-nés.
- Allouer des ressources suffisantes et un financement efficace des soins de santé.

Cinq objectifs stratégiques contribuant à la réalisation de ce but :

1. Combattre les inégalités vis-à-vis de l'accès aux services de soins de santé génésique et de soins de la mère et du nouveau-né et de leur qualité.
2. Assurer la couverture sanitaire universelle de soins de santé génésique et de santé de la mère et du nouveau-né complets.
3. Combattre toutes les causes de mortalité maternelle, de morbidité maternelle ou liée à la procréation, et d'incapacités connexes.
4. Renforcer les systèmes de santé pour satisfaire aux besoins des femmes et des jeunes filles.
5. Établir des mécanismes de responsabilisation pour améliorer la qualité des soins et l'équité.



Maternal Health Task Force



Maternal and Child Health Integrated Program

Pour plus d'informations, veuillez contacter :  
Département Santé et Recherche génésiques  
Organisation mondiale de la Santé  
Avenue Appia 20, CH1211 Genève 27, Suisse  
Télécopie : +41 22 791 4171  
Courriel : [reproductivehealth@who.int](mailto:reproductivehealth@who.int)

[www.who.int/reproductivehealth](http://www.who.int/reproductivehealth)

WHO/RHR/14.21 - Photo: Valerie Caldas/Photoshare

© World Health Organization 2014

Tous droits réservés. L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.